

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2025/012

SEANCE DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

**Date de la Convocation**

19/03/25

**Date d'Affichage**

01/04/25

**Objet de la Délibération**

**Création du service commun «  
Médialudo » et approbation de la  
convention réglant les effets de la  
création de ce service commun**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, RECH, FIERLEJ, MARC, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DOLAGBENU, MONFRAIX, PERSYN, CUSIN.

**Absents :** Mme VITRICE, Mme SANDOVAL, M. SARICA

M. MEYER procuration à M. PANAVILLE

M. GOMES procuration à Mme PADRA

Mme EVEN procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

Mme DEGEILH procuration à M. DOLAGBENU

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

**Secrétaire :** Mme TRIAES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16-1,

Vu le projet de convention réglant les effets de la création de service commun « Médialudo » entre le Grand Ouest Toulousain et la Commune de Fontenilles,

**Exposé des motifs**

La mutualisation est devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale. Elle constitue également un outil précieux pour améliorer l'efficacité de l'action publique et favoriser à terme les économies d'échelle.

Le service commun constitue l'outil juridique le plus abouti en matière de mutualisation. Il permet de mettre en commun des moyens favorisant l'exercice des missions des structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de ces missions.

Il est ainsi proposé au Conseil de créer un service commun entre le Grand Ouest Toulousain et la Commune de Fontenilles, dénommé « Médialudo ».

Dans le cas d'espèce, le service commun « Médialudo » a vocation à intervenir dans le domaine de l'action culturelle et sociale conduite par la Commune de Fontenilles et le Grand Ouest Toulousain.

Afin d'encadrer ce service commun, un projet de convention a été élaboré permettant de régler les effets administratifs et financiers induits par la création de ce service commun.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101884-20250325-202012-DE

Remet  
Levroult

(délibération n° 2025/012

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à la majorité (24 Pour – 02 abstentions : T.Monfraix, P. Chong Kee) :

- De créer le service commun « Médialudo ».
- D'approuver la convention réglant les effets de la création de service commun « Médialudo » entre le Grand Ouest Toulousain et la Commune de Fontenilles.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance  
Jocelyne Triaes



Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
Christophe Tountevich

